



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL N° 05 DU 23 JUIN 2025

Présents : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Marc MONTEUX, Nicole BRUEL, Eric VOCANSON, Hélène FABRE, Pierre-Julien MARRET, Pascale DUMAZET, Muriel SPADA, Pascal GALONNET, Noélia SEGUIN, Marie-Claire GRANGE, Isabelle BOIS, Emmanuel ROBERT, Cyrille CHAPOT, Leihla KHEBRARA, Marie MONTET, Niyazi KARA, Ludovic CEYTE, Pascal CAMPEGGIA, Bernadette PONSON, Ferat AKBAL.

Procurations : Madame Céline MONTAGNON à Monsieur François DRIOL, Monsieur Carl INCORVAIA à Madame Nicole BRUEL, Madame Michèle DUCREUX à Monsieur Marc MONTEUX, Monsieur Stéphane FAVEYRIAL à Monsieur Pierre-Julien MARRET, Monsieur Ludovic MAGALHAES à Madame Hélène FABRE, Madame Mauricette MOINE à Monsieur Pascal CAMPEGGIA, Monsieur Louis BELLE à Monsieur Ludovic CEYTE.

Absent : Monsieur Baptiste PEPIN.

Secrétaire : Monsieur Pierre-Julien MARRET.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h01 et explique que celle-ci se déroulera en présence du public conformément aux dispositions en vigueur. De plus, la réunion est retransmise en direct sur le Facebook de la Commune et sera par ailleurs mise en ligne sur le site de la Ville.

Puis, Monsieur Pierre-Julien MARRET est désigné comme secrétaire de séance. Celui-ci procède ensuite à l'appel, annonce les pouvoirs, constate le quorum.

Monsieur le Maire propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 5 mai 2025. Aucune remarque n'étant formulée, il est de ce fait approuvé à l'unanimité.

01/05 – Adoption de tarifs complémentaires 2025

Madame FABRE rappelle les délibérations ayant établi les tarifs municipaux en vigueur et souligne la nécessité d'instaurer de nouveaux tarifs relatifs à la commercialisation des bouteilles de vin produites par la commune à partir des vignes implantées dans le parc du château.

Elle cède ensuite la parole à Monsieur Olivier Rousseau, Directeur du Château, qui présente brièvement l'origine de cette initiative ainsi que les objectifs poursuivis.

Monsieur le Maire tient à rendre un hommage appuyé à Monsieur Daniel Mondon pour son accompagnement expert dans cette démarche, ainsi qu'à l'ensemble des agents du Château pour la qualité du travail accompli.

Monsieur CEYTE interroge sur les perspectives d'amélioration de la qualité du vin blanc.

Monsieur ROUSSEAU explique que chaque année la cuvée sera différente et en s'entourant de professionnels, la qualité ne pourra que s'améliorer. La méthode de vinification retenue pour cette première année était spécifique et ne sera pas nécessairement renouvelée.

Monsieur le Maire souligne par ailleurs que le vin rouge a récemment été distingué en obtenant le premier prix lors du concours des Vins Rebelles.

Puis, Monsieur MARRET présente ensuite les nouveaux tarifs proposés visant à favoriser la présence de jeunes licenciés des clubs conventionnés au Centre de Tir.

Adoptée à l'unanimité

02/05 – Taxe Locale sur la Publicité Extérieure : tarifs 2026

Monsieur MONTEUX rappelle que, chaque année, les services de l'Etat actualisent les taux de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) et que les collectivités doivent fixer les tarifs de la TLPE 2026 avant le 1er juillet de l'année précédente.

Il explique que la TLPE concerne les dispositifs publicitaires, les enseignes et les pré-enseignes et détaille les différents tarifs. Il précise que ceux-ci sont conformes aux montants actualisés par les services de l'Etat.

Monsieur CEYTE demande le montant de la recette perçue en 2024.

Monsieur MONTEUX indique que cette taxe a permis de percevoir environ 183 000 € sur l'exercice concerné.

Adoptée à l'unanimité

03/05 - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables et éteintes

Monsieur MONTEUX remplace Madame DUCREUX pour la présentation de ce dossier.

Il informe que Madame la Comptable Publique du SGC Loire Sud, a transmis un état des demandes d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables à présenter au Conseil Municipal.

Il liste dans un premier temps les créances irrécouvrables s'élevant à 480.76 € puis détaille les créances éteintes pour un montant de 1 414.40 €.

Adoptée à l'unanimité

04/05 - Convention de partenariat avec la ville d'Argentan pour la mise à disposition du directeur du centre de tir d'Andrézieux-Bouthéon

Monsieur MONTEUX informe l'Assemblée que la Ville d'Argentan souhaite bénéficier de l'expertise du Directeur du Centre de Tir d'Andrézieux-Bouthéon dans le cadre du développement de son propre centre de tir.

Il précise qu'une convention de partenariat a été établie afin d'encadrer juridiquement et financièrement cette collaboration. Celle-ci prévoit notamment la prise en charge par la Ville d'Argentan d'un forfait journalier de 300 euros, ainsi que des frais de déplacement et d'hébergement liés à l'intervention.

Adoptée à l'unanimité

05/05 – CDG42 – Convention de mise en œuvre de la Période de Préparation au Reclassement

Monsieur MONTEUX rappelle que la Collectivité sollicite régulièrement les services du Centre de Gestion de la Loire. Elle souhaite aujourd'hui formaliser un partenariat afin d'accompagner au mieux les agents déclarés inaptes à exercer les fonctions correspondant à leur grade, dans le cadre de leur reclassement professionnel.

Ce dispositif prévoit une période de préparation au reclassement d'une durée d'un an, durant laquelle les agents concernés bénéficieront du maintien de leur rémunération. Ils pourront également suivre des formations adaptées ou effectuer des mises en situation professionnelle, soit au sein des services de la Collectivité, soit dans d'autres collectivités territoriales.

Monsieur CEYTE demande qui prend en charge le salaire durant cette période et si à l'issue, aucun emploi n'est possible, que devient l'agent ?

Monsieur MONTEUX précise qu'actuellement, un agent souhaite reprendre une activité après une longue période d'arrêt de travail, et que ce dispositif permettrait d'éviter une mise en retraite d'office, en facilitant une reprise progressive et encadrée.

Adoptée à l'unanimité

06/05 – Recours au contrat d'apprentissage

Monsieur MONTEUX rappelle que, depuis 2021, la Collectivité a mis en place le recours au contrat d'apprentissage, dispositif dans le cadre duquel deux contrats ont déjà été conclus. Il propose désormais d'élargir cette démarche à l'accueil d'un apprenti en master de droit public, qui serait intégré au Pôle Ressources.

Monsieur CEYTE s'interroge sur l'origine de cette démarche, notamment s'il s'agit d'une demande émanant d'un étudiant. Il souhaite également savoir si une embauche est envisagée à l'issue de la formation en alternance.

Monsieur MONTEUX précise que deux candidatures ont été reçues et qu'aucune obligation d'embauche ne lie la Collectivité au terme du contrat, ni pour l'administration, ni pour l'apprenti.

Monsieur CEYTE demande ensuite quel serait le positionnement hiérarchique de l'apprenti ainsi que le coût financier de son recrutement.

Monsieur MONTEUX indique que le suivi de l'apprenti sera assuré par la Directrice du Pôle Ressources, et que le coût annuel global, charges comprises, s'élèverait à 15 000 euros.

Enfin, Monsieur CEYTE interroge sur la prise en charge des frais de formation et de scolarité de l'apprenti.

Monsieur MONTEUX précise que ces frais ne sont pas à la charge de la Collectivité.

Adoptée à l'unanimité

07/05 – NOVIM : approbation du CRACL 2024 de la ZAC des Terrasses d'Andrézieux

Monsieur MONTEUX, après avoir rappelé les obligations légales en matière de suivi des opérations d'aménagement, présente le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) 2024, établi par l'aménageur. Ce document se décline en trois opérations distinctes :

L'opération Gendarmerie :

Il commente les slides projetés relatives aux dépenses engagées pour 2024 (3 592 077 € HT) et depuis le début de l'opération (6 039 543 €).

L'opération Cycle Mercier :

Il relève aucune recette en 2024, le cumul des recettes est au 31/12/2024 de 43 436 € HT.

Il annonce que le prix de cession du tènement est estimé à 600 000 € HT.

Il souligne que la remise des équipements en fin d'opération nécessitera une participation de la commune évaluée à 213 947 €.

L'opération FBI :

Il liste les différentes dépenses et recettes (cession de terrains, subventions...) liées à cette opération.

Il poursuit en présentant les commercialisations prévues pour 2025, concernant les îlots 1, 3, 6 et 7, puis évoque les avances consenties par la Collectivité ainsi que les emprunts contractés dans le cadre de ces opérations.

Monsieur CEYTE interroge sur le bilan financier final de l'aménagement réalisé par NOVIM : celui-ci sera-t-il positif ou négatif pour la Commune ?

Monsieur MONTEUX se veut rassurant et répond que le résultat sera positif, notamment grâce au remboursement des avances consenties. Il souligne également que le quartier suscite désormais un réel engouement.

Monsieur CEYTE fait remarquer que la réalisation de ce quartier aura nécessité un délai particulièrement long, estimé à 26 voire 30 ans.

Monsieur MONTEUX, représentant de la Commune au sein des assemblées de NOVIM, ne prend pas part au vote.

*Adoptée à l'unanimité exprimés,
Soit par 22 voix pour et 5 abstentions (Groupe Changeons de Cap)*

08/05 Finances – CAP METROPOLE - Convention d'avance financière n° 2 pour l'aménagement du Parc des Forges

Monsieur MONTEUX rappelle que, conformément aux dispositions du budget supplémentaire adopté en mai dernier, il est proposé d'accorder à CAP Métropole une avance financière d'un montant de 350 000 euros.

Il précise que ce préfinancement de l'opération permettra de réduire les frais financiers.

Monsieur MONTEUX, représentant de la Commune au sein des assemblées de NOVIM, ne prend pas part au vote.

*Adoptée à l'unanimité exprimés,
Soit par 22 voix pour et 5 abstentions (Groupe Changeons de Cap)*

09/05 – CAP METROPOLE : approbation du CRACL 2024 pour l'opération Parc des Forges

Monsieur MONTEUX indique que peu d'opérations ont été réalisées en 2024. En revanche, plusieurs études ont été initiées ainsi que la démarche de la concertation et l'engagement de la phase préparatoire aux travaux de déconstruction du bâtiment bureau d'étude.

Il expose qu'en 2025, seront lancées les études de maîtrise d'œuvre urbaine et une réflexion sur le montage du dossier de la ZAC sera conduite. Il précise que les travaux de démolition du bâtiment sont actuellement en cours.

Il ajoute que, concernant la concertation avec les habitants autour du projet, le questionnaire a rencontré un franc succès. Des ateliers participatifs et des forums ont également été organisés. Il invite la population à participer à une balade urbaine, prévue demain, pour poursuivre les échanges sur le terrain.

Il annonce que, comme cela avait prévu, la mise en œuvre d'aménagements transitoires aura lieu cet été sur la partie ouest de la friche, proche des bords de Loire.

Il explique que des ajustements budgétaires minimes ont été nécessaires au vu des résultats des premières études et des contraintes liées au site. Il ajoute que le montage de la ZAC est très complexe et présente le planning envisagé prévoyant une remise d'ouvrage en 2030 et une fin d'opération en 2032.

Monsieur le Maire indique que l'opération se poursuivra au cours du prochain mandat. Il précise qu'aucune décision majeure n'a encore été arrêtée, et que les contours définitifs du projet seront arrêtés suite à la concertation encore en cours et que la future équipe municipale issue du scrutin de mars 2026 devra se positionner sur le projet en tenant compte de la conjoncture à venir.

Il invite les habitants à partager leurs idées et réflexions sur ce futur parc, afin qu'elles puissent nourrir les réflexions des élus.

Monsieur MONTEUX, représentant de la Commune au sein des assemblées de CAP METROPOLE, ne prend pas part au vote.

***Adoptée à l'unanimité exprimés,
soit par 22 voix pour et 5 abstentions (Groupe Changeons de Cap)***

10/05 – Acquisition d'une emprise rue du Confluent auprès des Consorts PARMELAND

Monsieur MONTEUX expose qu'afin de rendre plus cohérente et harmonieuse l'emprise du futur Parc des forges, il propose d'acquérir une surface de 2 747 m² à détacher de la parcelle cadastrée BN n°6, appartenant à Monsieur et Madame PARMELAND.

Il précise que les propriétaires ont donné leur accord pour une cession au prix de 8 € le m², et que l'ensemble des frais liés à la vente sera pris en charge par la Collectivité.

Adoptée à l'unanimité

11/05 – Dissimulation de réseaux sous co-maîtrise d'ouvrage du SIEL-TE

Madame DUMAZET explique que des travaux sont en cours sur une partie de la rue des Vals pour la reprise des réseaux humides qui étaient endommagés.

Elle ajoute que ce chantier qui a débuté le 2 juin devrait s'achever cet été.

Elle précise que la convention avec le SIEL, objet de la délibération, encadre des travaux complémentaires d'enfouissement de réseaux secs, sans participation financière de la Commune.

Adoptée à l'unanimité

12/05 – Avis sur le Plan de mobilité de Saint-Etienne Métropole

Monsieur le Maire rappelle que le Plan Mobilité de SEM est un document de 680 pages qui permet d'avoir une vision globale et prospective des grandes orientations en matière de mobilité sur le territoire pour les années à venir.

Il informe les membres de l'Assemblée que le projet porté par le collectif économique, visant à développer les transports en commun sur l'axe nord de Saint-Étienne, entre la Plaine du Forez et la ville-centre de SEM, n'a pas été intégré dans ce plan. Il précise que ce projet bénéficie du soutien unanime des maires de la plaine, et souligne que le Plan de Mobilité (PDM) pourrait faire l'objet de modifications à l'issue des prochaines élections municipales et communautaires.

Puis, il cède la parole à Monsieur MARRET qui présente les grandes lignes du plan.

Ce dernier explique que le projet de plan de mobilité « stratégie multimodale 2040 au service de la qualité de vie métropolitaine » repose sur un plan d'action recensant 187 projets à mener qui répondent aux 3 grands objectifs qui fixent le cap des politiques publiques partenariales en matière d'infrastructures, d'équipements et de services de mobilité : « pour une Métropole accessible » ; « pour une Métropole attractive » ; « pour une Métropole en partage ».

Il reprend les grandes lignes du Plan :

- L'amélioration de l'attractivité des offres de transport public : modernisation et développement du réseau tramway ; lignes Métropoles cadencées, prolongées, renforcées en soirée ; amélioration de service et renforcement des coordinations avec les offres régionales ferroviaire et routière...
- Un meilleur maillage des réseaux et fort développement des intermodalités, avec restructuration et création de pôles d'échanges multimodaux, aménagement de parcs relais attractifs, maillage en aires de covoiturage, développement de produits tarifaires attractifs...
- La modernisation et homogénéisation du réseau routier rapide, notamment en rocade autour de la ville-centre ; clarification du rôle des axes routiers structurants ; meilleure insertion urbaine et environnementale des boulevards urbains...
- Un partage, un apaisement et une qualification des voiries et espaces publics, une organisation plus rationnelle des offres de stationnement public, pour améliorer la qualité de vie, la sécurité routière et donner une place qualitative aux piétons et aux cyclistes, qui bénéficieront d'un plan piéton métropolitain, et d'un plan vélo complété.
- Un effort très conséquent de renouvellement des infrastructures et matériels roulants du réseau urbain métropolitain, pour concourir activement aux objectifs environnementaux ambitieux ...

Puis, il poursuit en indiquant que le PDM, à l'horizon 2035, prévoit une stabilisation des déplacements quotidiens malgré une croissance démographique, traduisant une évolution des comportements vers une mobilité plus durable. Il prévoit une baisse de 10 % de l'usage de la voiture individuelle, au profit des transports en commun (+20 %) et des modes doux (+5 %), avec un impact positif sur la qualité de l'air et la réduction du bruit routier pour plus de 30 000 habitants. Les émissions de polluants (NOx, CO₂, particules fines) devraient également diminuer. Enfin, le plan apparaît pleinement cohérent avec les documents de planification territoriale en vigueur.

Monsieur CEYTE convient que les objectifs poursuivis sont louables. Néanmoins, il fait part de quelques réflexions :

- Le Plan de Mobilité évoque une distance moyenne de 20 km aller-retour à parcourir à vélo, ce qui lui paraît peu réaliste pour la plupart des usagers.
- L'idée de proposer des alternatives à l'usage individuel de la voiture fait consensus : tout le monde y est favorable.
- Le Plan ne mentionne pas une amélioration de la circulation routière sur la Gouyonnière. N'y a-t-il pas eu de concertation en amont avec le Département d'une part et des maires de la Fouillouse et d'Andrézieux-Bouthéon, d'autre part ?

Sur ce point, Monsieur le Maire confirme avoir été consulté, mais regrette que son avis n'ait pas été pris en compte.

- Concernant la volonté de renforcer l'offre ferroviaire dans la Plaine, Monsieur CEYTE exprime son adhésion au principe, tout en soulignant que la mise en œuvre de ce projet s'annonce complexe, en raison de l'implication directe de la SNCF.

Monsieur le Maire en convient et précise que ce projet s'inscrit dans le cadre du programme national « Service Express Régional Métropolitain » (SERM), porté par l'État, qui vise à encourager le développement du transport ferroviaire autour des grandes métropoles.

Monsieur CEYTE fait part de ses réserves concernant le futur parc relais à Andrézieux-Bouthéon, estimant que sa capacité d'accueil risque d'être rapidement insuffisante.

Monsieur le Maire indique qu'il aurait jugé plus pertinent d'implanter une station multimodale SNCF à proximité du parking de l'aéroport, afin de mieux répondre aux besoins de mobilité.

Monsieur CEYTE se dit plutôt favorable à la création d'une ligne de tramway reliant Andrézieux-Bouthéon à la ville-centre, ce qui faciliterait les déplacements quotidiens.

Monsieur le Maire répond que ce type de projet représenterait un investissement important, estimé entre 15 et 20 millions d'euros par kilomètre, et qu'il nécessiterait l'accord des deux communes concernées. Il ajoute que Saint-Étienne Métropole privilégie actuellement le prolongement des lignes existantes, notamment vers le centre commercial STEEL.

Monsieur CEYTE souligne que le Plan Mobilité représente un coût global de 647 millions d'euros, pour une hausse estimée à seulement 4 % de l'usage des modes doux, et il s'interroge sur les modalités de financement d'un tel programme.

Monsieur le Maire rappelle que les entreprises de la métropole contribuent aux dépenses des transports à hauteur de 2% de leur masse salariale mais que cette contribution, déjà conséquente, ne pourrait être réévaluée. Il ajoute que le service public est souvent co financé par les usagers eux-mêmes et les contribuables.

Monsieur le Maire veut croire en l'émergence de nouvelles technologies, notamment le développement futur des véhicules autonomes, comme les drones, qui pourraient circuler sans infrastructure dédiée.

Monsieur CEYTE souligne que l'essentiel des investissements prévus dans le Plan Mobilité concerne principalement la création d'une ligne de tramway desservant le centre commercial STEEL, ainsi que le renouvellement du parc de bus. Il ajoute que d'autres projets minimes sont mentionnés tels que le parc relais à Andrézieux-Bouthéon.

Monsieur CEYTE regrette que Saint-Étienne Métropole n'ait pas actualisé le Plan de Mobilité pour prendre en compte la suppression de la Zone à Faibles Émissions (ZFE).

Avis favorable à l'unanimité

13/05 – Frais de scolarisation- Participation des communes extérieures pour l'année scolaire 2024-2025

Monsieur le Maire, remplaçant Madame MONTAGNON, présente le dossier relatif à la prise en charge des frais de scolarité entre communes. Il rappelle qu'une convention de réciprocité est en place pour encadrer ces échanges, et qu'il est nécessaire chaque année de fixer le coût moyen d'un élève scolarisé à Andrézieux-Bouthéon.

Pour l'année scolaire 2024-2025, ce coût a été calculé à 916,50 €, sur la base des dépenses réelles de l'école Louis Pasteur, établissement de référence, selon les données du Compte Financier Unique 2024.

Adoptée à l'unanimité

14/05 – Renouvellement de la convention avec 30 Millions d'Amis pour la gestion des chats libres sauvages

Monsieur MARRET propose de poursuivre le partenariat avec 30 millions d'Amis pour gérer et réduire la population féline, notamment par la mise en fourrière, les placements, les euthanasies et l'identification des chats errants au nom de la Fondation.

Il précise que la nouvelle convention prévoit une participation financière de la Commune à hauteur de 50 % du budget, soit 1 925 € pour un quota de 35 chats.

Il tient également à saluer l'engagement de l'association Les Pattoues Libres, qui mène un travail remarquable sur le terrain.

Adoptée à l'unanimité

15/05 – Organisation d'un jeu-concours au sein de la bibliothèque de Bouthéon

Madame FABRE annonce l'organisation d'un jeu-concours à la bibliothèque de Bouthéon, du 22 septembre au 8 octobre, afin de dynamiser la rentrée culturelle. Ce jeu s'adressera aux adultes et aux enfants à partir de 9 ans, qui devront répondre à une question. Les gagnants recevront leur lot le 11 octobre.

Elle souligne qu'il est nécessaire de rédiger un règlement pour encadrer le bon déroulement du concours.

Adoptée à l'unanimité

Informations diverses

Décisions prises par délégation du Conseil Municipal

(Cf. articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

I - Dans le domaine des marchés à procédure adaptée

Toutes ces décisions ont fait l'objet des mesures de publicité réglementaires et sont consultables à la Direction Générale et lors de la réunion du Conseil Municipal.

II – Déclarations d'Intention d'Alléner (DIA)

Transactions visant des cessions immobilières

Sont listées les DIA n° 2025-32-36-38-39-42-47, de la DIA n° 2025-50 à la DIA n° 2025-78.

Transactions visant des fonds de commerce

Sont listées les DIA n° C0002 et 0003.

III – Dans les autres domaines

Date	Objet
2025-035 6/05/2025	Sollicitation de la mise à disposition d'une œuvre des collections du MAMC+, dans le cadre du projet « Merveilles du design », du 22 mai au 6 juillet 2025, afin de l'installer à la médiathèque le Kiosque d'Andrézieux-Bouthéon.
2025-036 7/05/2025	Vente de 1 000 kilogrammes de ferraille auprès de la Société PURFER, sise La Talaudière, pour un montant total de 162,00 €.
2025-037 14/05/2025	Signature d'un marché relatif à l'achat d'un véhicule de service Renault Zoé, pour un montant de 14 900 € HT, passé avec le garage Barcet.
2025-038 27/05/2025	Signature d'un marché relatif au remplacement de la chaudière de l'espace des Cèdres, pour un montant de 11 647,20 €, passé avec l'entreprise CST Marques.
2025-039 16/06/2025	Signature d'un marché relatif à la maintenance et à l'entretien des ascenseurs ainsi que des portes et portails automatisés, pour un montant total maximal annuel de 60 000 €, passé avec les sociétés Loire Ascenseurs et AFA.
2025-040 27/05/2025	Signature d'un marché relatif à la vérification, la maintenance et la fourniture des appareils de lutte contre l'incendie ainsi que l'établissement de plan d'intervention et d'évacuation, pour un montant annuel de 20 000 € HT, passé avec la société AED.

Questions orales posées en fin du conseil par le groupe Changeons de Cap

Monsieur CAMPEGGIA, au nom de son groupe, pose la question suivante :

Pouvons-nous avoir le bilan 2024 du fonctionnement avec les recettes et les dépenses des structures municipales suivantes : LE CENTRE DE TIR - L'AVENTURE DU TRAIN – LE CABL ?

Monsieur le Maire rappelle que toutes les dépenses de l'ensemble des équipements municipaux ont été présentés lors du vote du Compte Financier Unique, au cours du précédent Conseil Municipal tenu en mai.

Monsieur MONTEUX précise que ces mêmes montants avaient été préalablement évoqués en groupe de travail. Puis, il communique les montants suivants :

- LE CENTRE DE TIR : Charges directes : 295 850 € - Recettes : 58 951 €
- LE CABL : Charges directes : 53 926 € - Recettes : 47 620 €
- L'AVENTURE DU TRAIN : Charges directes : 63 130 € - Recettes : 51 404 €.

Monsieur le Maire fait remarquer que, bien que certains équipements présentent encore des déficits de fonctionnement, les recettes sont en progression. Il souligne que des efforts sont engagés pour améliorer les performances de ces structures.

Monsieur CAMPEGGIA remercie pour la communication de ces bilans.

Monsieur le Maire clôt la séance à 20h50 et annonce la date du prochain conseil municipal qui se tiendra le 29 septembre 2025. Il souhaite un bel été à la population et l'invite à profiter des animations de qualité qui sont proposés sur la Commune.

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

